

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence



## CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du lundi 04 décembre 2023

Date de la convocation: 27/11/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON*

Membres en exercice : 8

Présents : 7

**Présents :** Bruno BICHON, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Florine DUPONT SENES, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL

Votants: 8

**Représentés:** Monique JANIN par Florence FOURNEAU

Pour: 7

**Excusés:**

Contre: 0

**Absents:**

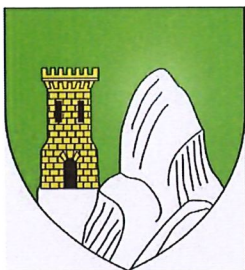
Abstentions: 0

**Secrétaire de séance:** Florine DUPONT SENES

### Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget principal - DE\_2023\_044

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60224	Fournitures administratives	-500.00	
60621	Combustibles	-1000.00	
60622	Carburants	1858.88	
60633	Fournitures de voirie	-358.88	
61521	Entretien terrains	720.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-460.72	
6156	Maintenance	426.97	
6161	Multirisques	313.75	
6188	Autres frais divers	-1000.00	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	-450.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	-700.00	
6228	Divers	-600.00	
6234	Réceptions	-3715.02	
6231	Annonces et insertions	1199.15	
6232	Fêtes et cérémonies	3668.09	



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2023
004210402186-20231204-DE_2023_044-DE

6281	Concours divers (cotisations)		
6284	Redevances pour services rendus	266.76	
6288	Autres services extérieurs	180.00	
65315	Formation	-2000.00	
6553	Service d'incendie	-557.45	
65134	Aides	900.00	
657348	Subv. fonct. autres communes	1114.44	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	500.00	
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	43.01	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Bruno BICHON

